



CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION APAJH | 14, 15 ET 16 OCTOBRE 2021
- ARCACHON -

CHEZ MOI, C'EST MON CHOIX



HABITER
« UN MARQUEUR DE DIGNITÉ
ET DE CITOYENNETÉ »

TEXTE VOTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LE MOUVEMENT APAJH
LORS DU 44^e CONGRÈS - 16 OCTOBRE 2021



HABITER
« UN MARQUEUR DE DIGNITÉ
ET DE CITOYENNETÉ »

#HABITER

DES MOTS QUI SONNENT, QUI COMPTENT, ET QUI DOIVENT ÊTRE ENTENDUS POUR CONSTRUIRE UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PROCHE DES SOUHAITS, ATTENTES ET BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.



« C'est important de choisir ce que l'on souhaite faire, avec qui, comment »

« Je sais ce que je veux, et ce que je ne veux pas. Même si j'ai besoin d'avoir une équipe pour m'accompagner, je suis fier d'être aussi indépendant que possible malgré le fait que je suis malvoyant : je ne veux pas que l'on pense pour moi. »

« Plus tard je veux vivre seule et avoir mon studio, pas forcément loin du foyer pour pouvoir revoir mes amis, pour prouver que je suis capable : faire la cuisine, la déco. »

« Signer un bail pour une personne en situation de handicap n'est pas uniquement un acte administratif mais également un acte qui inscrit la personne en tant que citoyen, membre à part entière de la société. »

« Seul le CHOIX de la personne doit guider l'action. »

« Il n'y a pas de réponse unique : il faut à la fois faire évoluer nos réponses en termes d'habitat collectif et développer des propositions d'habitat individuel, adaptées, correctement accompagnées par les professionnels. »

** Ce sont quelques morceaux-choisis, expressions des souhaits, attentes et besoins exprimés à l'occasion des conférences de territoires APAJH sur le thème « Habiter... » qui se sont déroulées du 2 mars au 2 juin 2021.*

L

homme a toujours eu besoin de s'abriter, de se protéger et de s'approprier des espaces.

L'habitation est avant tout un lieu de vie, un lieu protégé où l'on peut vivre son intimité, où l'on peut vivre selon ses choix de vie.

Habiter un lieu c'est prendre place dans la société : c'est exister socialement, administrativement et juridiquement.

La demeure, le chez soi permettent d'exister socialement ; avoir sa propre boîte aux lettres avec son nom inscrit dessus donne à la personne une identité reconnue. Habiter, c'est pratiquer les usages communs du quotidien en sécurité : manger et se faire la cuisine, faire ses courses, avoir des loisirs, recevoir, se divertir et se détendre, travailler, dormir, prendre soin de soi, avoir une intimité, aimer, vivre seul ou en couple,...

Habiter, c'est s'approprier le lieu, l'investir et aménager son intérieur ⁽¹⁾, avoir une vie sociale, faire respecter ses droits, respecter ses devoirs et accéder à une vie choisie en autonomie.

Au-delà de la demeure, on habite le quartier, la cité, espace de sociabilité.

Habiter c'est exister et se situer aux yeux des autres, citoyen et acteur de la cité à part entière.



“Chez moi ! Mes envies, mes choix, je les fais entendre.” film réalisé avec la participation de l'APAJH du Calvados, de l'Isère, de Savoie et de Haute-Vienne.» À retrouver en flashant le QR Code ci-contre, (2019).

(1) « quand j'aménage mon intérieur habitable, c'est un ré-aménagement de l'intérieur de moi »- Michel Billé, Sociologue.

HABITER

AU-DELÀ DE LA SEULE QUESTION DE L'HABITAT

L'ACCÈS À TOUT, POUR TOUS, AVEC TOUS PARCE QUE JE LE VEUX. HABITER ... AU SENS DE VIVRE LIBREMENT SA VIE :

Pour le chez soi, comme pour d'autres éléments du projet de vie, c'est celui que la personne en situation de handicap choisit, selon ses souhaits et sans influence.

Il est essentiel que le chez soi ne soit pas guidé ou déterminé par telle ou telle évaluation ou « prétendus manques » mais bien par le projet de vie de la personne.

« Rien pour nous sans nous » c'est bien cela l'autodétermination en actes telle que définie par l'APAJH en 2016 avec les 10 engagements pour accompagner autrement.

Être chez soi, c'est vivre comme on le veut, seul ou en couple, dans le respect de ses modes de vie, dans le type de logement où on a souhaité être.

La personne en situation de handicap choisit son type d'habitat même si son handicap nécessite peut-être des accompagnements lourds en fonction de son niveau d'autonomie.

L'accompagnement se construit avec la personne au service de la réalisation de son projet de vie et en fonction du choix qu'elle fait selon ses besoins pour vivre dignement et en sécurité.

L'APAJH se refuse à opposer les différentes formes de chez soi, une seule chose est importante, le choix de la personne tout au long de la vie.

Aujourd'hui encore, les personnes orientées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) vers un établissement médico-social sont « hébergées par l'aide sociale » et non habitantes d'un logement au sens du droit commun.

L'APAJH milite pour passer désormais de cette notion d'« héberger » à celle d'« habiter » et permettre ainsi aux personnes en situation de handicap, de signer un bail ou un contrat de location.

L'APAJH demande que cette question soit traitée très rapidement par les pouvoirs publics pour ne pas entraver la diversification des formes d'habitat permises par l'évolution des réglementations.

L'Etat doit accélérer l'enrichissement de l'offre d'habitat, à la fois en facilitant et en assouplissant la transformation des autorisations des foyers mais plus globalement en diversifiant les réponses d'accompagnement. Il convient dans le même temps d'adapter la réglementation sur l'aide au logement, sur l'inter médiation locative, sur les critères d'attribution de logements, sur les financements pour la construction de logements tout en garantissant une mixité sociale, gage d'une société du vivre ensemble.

HABITER... AU COEUR D'UNE CITÉ ACCESSIBLE, AVEC LES MÊMES DROITS ET LES MÊMES DEVOIRS, CITOYEN À PART ENTIÈRE :

Un chez soi tel qu'on l'a voulu c'est essentiel. La personne en situation de handicap, comme tout un chacun, veut vivre au sein du village, au sein du quartier, au sein de la ville et profiter d'un environnement pleinement accessible.



Aller où je veux, quand je veux ...

Le citoyen en situation de handicap doit pouvoir se rendre à son travail, participer à des activités de loisirs de son choix, doit pouvoir faire du sport, aller au concert, apprendre à jouer d'un instrument de musique, militer au sein d'une association, s'engager dans la vie politique.....

C'est pourquoi l'APAJH revendique avec force que les personnes en situation de handicap aient des ressources dignes. Elles ne peuvent être condamnées à vivre sous le seuil de pauvreté ou dans la dépendance de leur conjoint, au motif du handicap.

L'APAJH revendique également un droit à compensation, y compris en établissement, correspondant à la satisfaction de tous les besoins de la personne et non seulement la prise en compte des «actes essentiels» du quotidien.

L'extension récente de la PCH, la création de l'aide à la vie partagée vont dans le bon sens mais doivent s'étendre beaucoup plus encore.

Vivre sa citoyenneté nécessite des accompagnements dimensionnés en fonction des choix de vie de chaque personne et des besoins de compensation en découlant, sans limitation.



La création de la 5^{ème} branche Autonomie doit constituer une opportunité historique.

Vivre pleinement sa citoyenneté dans un village, une ville, nécessite un environnement du quotidien **universellement accessible**, quelle que soit la nature des difficultés de la personne en situation de handicap.

Les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions), et les acteurs de l'habitat public et privé, ainsi que les différents services publics portent une responsabilité importante pour faire progresser les choses en anticipant les aménagements, en réalisant des réhabilitations ambitieuses, en imaginant des réponses nouvelles.

UN CHEZ SOI SELON SES CHOIX : DES ÉVOLUTIONS ET DES DÉCISIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL :

Choisir sa demeure suppose :

- d'être informé pour connaître le champ des possibles et pouvoir accéder à une offre suffisamment diverse.
- de pouvoir exprimer ses choix.
- d'être entendu, respecté et accompagné dans ses souhaits.
- de pouvoir se tromper, changer d'avis, vouloir autre chose en ayant la garantie qu'un retour en arrière est possible.

Historiquement, le secteur médico-social a proposé des réponses plutôt collectives parce qu'elles étaient les plus simples à concevoir pour aller vite dans leur mise en oeuvre.

L'APAJH considère que des réponses d'accompagnement au sein d'hébergements collectifs peuvent continuer à exister pour les personnes qui expriment ce désir.

Les établissements doivent cependant évoluer en leur sein pour promouvoir l'auto-détermination, la pair-aidance, la citoyenneté, pour garantir le respect de l'intimité, pour permettre une vie affective et sexuelle, pour vivre en couple, pour sortir dans la cité : c'est une remise à plat totale du fonctionnement de certains établissements qu'il faut réaliser.

L'APAJH engage aussi son réseau, avec les personnes accompagnées, à faire évoluer, à transformer les réponses d'hébergement existantes, à en imaginer d'autres, à innover et oser pour disposer d'une palette de possibles facilitant le choix des personnes et le cousu-main des accompagnements : logement individuel, habitat partagé, résidence autonomie, habitat accompagné, logement passerelle, logement de transition...

Il ne faut rien s'interdire

La réussite de ces évolutions repose aussi sur la construction et le développement de partenariats et de coopérations solides, durables, respectueux pour élargir la palette des possibles : avec les acteurs de l'habitat public et privé, avec les collectivités, avec d'autres acteurs sociaux et médico-sociaux.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT :

Ces transformations, ces évolutions indispensables, interrogent les professionnels de l'accompagnement, inquiètent certains car elles modifient des pratiques et des postures professionnelles bien installées.

Ces changements doivent être portés par la gouvernance associative et l'encadrement.

Ils doivent être accompagnés par la formation, être anticipés, y compris en termes de métiers nouveaux à promouvoir.

Les professionnels doivent apprendre à accompagner les souhaits et choix de la personne en situation de handicap, accepter et solliciter l'expertise d'usage des personnes et des familles, s'appuyer sur la pair-aidance, aider et soutenir les personnes dans leur démarche d'acquisition de l'autonomie, les accompagner là où ils sont.

Promouvoir ce changement de paradigme, c'est aussi soutenir et s'investir auprès des familles/parents, le plus précocement possible, pour les aider à dépasser la logique de protection, pour tendre vers celle des possibles et des potentialités afin d'accompagner leur proche, quel que soit son âge, à s'autoriser, à exprimer des désirs, émettre des choix et prendre des risques.

Le changement des modalités d'accompagnement doit aussi accélérer la création de nouveaux métiers qui doivent être reconnus par les conventions collectives : coordonnateur de parcours, médiateur de parcours, assistant au parcours de vie, technicien de l'intervention à domicile... mais aussi des métiers plus tournés vers l'accessibilité de l'environnement comme médiateur en santé, médiateur social, coach en entreprise ...

L'APAJH milite également pour une meilleure considération de l'ensemble des professionnels du secteur pour offrir aux personnes en situation de handicap des accompagnements de qualité : la revalorisation des métiers est une urgence.

Les organismes gestionnaires vont devoir consacrer des moyens financiers importants pour ces transformations et notamment, des actions de formation ; ils doivent donc être soutenus par les pouvoirs publics en ce sens.
Les conseils d'administration doivent impulser ces mesures à travers des décisions ambitieuses.

Le changement passe aussi par une place beaucoup plus importante des personnes en situation de handicap accompagnées dans la participation au fonctionnement des structures, dans la participation à la gouvernance et aux prises de décisions.

L'accompagnement des transformations nécessite également des engagements de tous les acteurs et notamment de la part des financeurs.



NOS REVENDICATIONS, NOS ENGAGEMENTS POUR PERMETTRE UN PARCOURS DE VIE CHOISI

NOS REVENDICATIONS :

⇒ **Simplifier et faciliter** les transformations des hébergements médico-sociaux en termes d'autorisations, de financements pour permettre une palette élargie de possibles favorisant le réel choix de parcours tout au long de la vie.

⇒ **Accroître le volume** de logements accessibles aux personnes en situation de handicap, singulièrement dans les départements, les territoires en très forte tension, en réformant notamment les aides publiques au logement pour favoriser la mixité sociale.

⇒ **Créer** une prestation universelle d'aide à la vie autonome choisie qui permette de répondre aux besoins de la personne pour vivre selon ses désirs et quel que soit son lieu de résidence et ses revenus.

⇒ **Évaluer** les initiatives, les expérimentations et pérenniser les financements de dispositifs existants.

⇒ **Réformer** le processus d'orientation des CDAPH pour permettre la diversité, l'évolution et la continuité de parcours de vie choisis et sécurisés mais permettre aussi le droit au retour.

⇒ **Imposer** partout une cité universellement accessible au sens de la charte de l'accessibilité universelle définie par l'APAJH en 2014, notamment en travaillant avec les diverses collectivités.

NOS ENGAGEMENTS :

⇒ **Revisiter**, partout où cela n'est pas déjà fait, les projets d'établissements que nous gérons pour garantir aux personnes un chez soi : citoyenneté, respect de l'intimité, droit à une vie affective et sexuelle, vie de couple, droit d'aller et venir, participation réelle des personnes accompagnées...

⇒ **Diversifier** partout les réponses d'habitat notamment en transformant des structures d'hébergement : logement individuel accompagné, habitat partagé, résidence autonomie, logement tremplin, ...

⇒ **Accompagner les professionnels** dans l'appropriation de nouvelles réponses qui nécessitent d'autres postures professionnelles.

⇒ **Impulser la création** de nouveaux métiers et la montée en compétences de collaborateurs.

⇒ **Travailler** à l'attractivité des métiers de l'accompagnement et notamment, obtenir des financeurs des revalorisations salariales à la hauteur des enjeux.

⇒ **Positionner** et faire reconnaître l'APAJH au-delà de son cœur de métier traditionnel ; aide à domicile, personnes âgées, logement social, pour faciliter les dynamiques de continuité de parcours.

Lieu de vie collectif



Colocation en immeuble / maison



Logement individuel





TOUT HANDICAP, TOUT ÂGE DE LA VIE



@federation.apajh



@APAJH



FEDAPAJH